

# 17<sup>ème</sup> Prise de la bastille

Dimanche 3 septembre 2017

**Départ :** Mairie de La Tronche (alt. 220 m)  
**Arrivée :** Restaurant Chez l'Per Gras – site de La Bastille (alt. 540 m)  
Parcours de 2000 m, dénivelée 320 m.  
Route fermée à la circulation de 9 à 18h.

## Règlement

1) Cette épreuve, régie par le règlement général de l'UFOLEP, est une grimpeée cycliste chronométrée individuelle en 2 manches.

### **Manche qualificative à partir 9h**

Départ toutes les minutes.

### **Manche des finalistes à partir 16h**

*Réservée aux 50 meilleurs du classement scratch et aux 10 meilleures féminines*

2) L'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés, limitée à 200 participants. Elle fait l'objet d'un classement scratch et par catégorie UFOLEP.

Licenciés UFOLEP et FSGT Isère, Rhône et Savoie (Classement par catégorie de valeur)

Fem : Féminines

U1 : 1<sup>ère</sup> cat. UFOLEP / 2<sup>ème</sup> cat. FSGT

U2 : 2<sup>ème</sup> cat. UFOLEP / 3<sup>ème</sup> cat. FSGT

U3 : 3<sup>ème</sup> cat. UFOLEP / 4<sup>ème</sup> cat. FSGT

U4 : 4<sup>ème</sup> cat. UFOLEP / 5<sup>ème</sup> cat. FSGT

Licenciés autres fédérations et non-licenciés

Féminines

C : Hommes nés entre 2001 et 2002

H1 : Hommes nés entre 1988 et 2000

H2 : Hommes nés entre 1978 et 1987

H3 : Hommes nés entre 1968 et 1977

H4 : Hommes nés entre 1958 et 1967

H5 : Hommes nés avant 1958

3) La pré-inscription doit se faire sur le site de la Tronche Vélo Sport : [www.tvs.free.fr](http://www.tvs.free.fr)

L'inscription est validée à réception

- d'une photocopie de la licence pour les licenciés (UFOLEP, FFC, FSGT, FFTRI)
- d'une photocopie de la carte cyclosportive pour les licenciés UFOLEP,
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme sur route en compétition de moins d'un an pour les non-licenciés, et licenciés FFCT,
- d'un chèque du montant de l'inscription à l'ordre de TVS.

Ces documents doivent être adressés avant le 1er septembre 2017 à :

**TVS**

**19 avenue du Vercors**

**38240 Meylan**

### **TARIFS**

-> UFOLEP : 10 €

-> Autres licenciés : 15 €

-> Non licenciés : 20 €

**MAJORATION DE 5€ SI PAIEMENT SUR PLACE**  
**Pas d'inscription sur place le jour de la course.**

- 4) Le retrait des dossards peut se faire à partir de 8h00 au départ, et 20 minutes avant votre heure de départ.
- 5) Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de l'épreuve au plus tard 15 minutes après l'affichage des classements complets.
- 6) Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire y compris pendant l'échauffement.
- 7) Les vélos doivent répondre au règlement UCI en vigueur. Les VTT sont admis.
- 8) Tout concurrent ne respectant pas le présent règlement sera immédiatement mis hors course.

<b>Sécurité</b>
-----------------

- 1) L'épreuve se déroule sur route fermée. Même si le maximum est fait pour votre sécurité, pensez que les signaleurs n'ont pas pouvoir d'empêcher un automobiliste de forcer le passage.
- 2) La préfecture rappelle que chaque participant doit respecter le code de la route et en particulier rouler sur la droite de la chaussée.
- 3) Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de vol.